

L'an deux mil dix, le vingt neuf janvier, à vingt heures cinquante, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Didier VAILLANT, Maire.

Secrétaire : Thérèse EVERARD

Présents : Didier VAILLANT, Jean-Louis MARSAC, Sylvie JOARY, Maurice MAQUIN, Djida TECHTACH, Félix ZELPHIN, Maurice BONNARD, Odile MARIN, Mamadou KONATE, Rosa MACEIRA, Patrice BOULAY, Barthélémy AGONHOUMEY, Carmen BOGHOSSIAN, Michèle RANVIER, Serge LOTERIE, Lydia JEAN, Gourta KECHIT (jusqu'à son départ), Fabienne DOGIMONT, Roland BAUER, Laetitia KILINC, Sabrina HERRICHE, Cécile COQUEL, Chandrasegaran PARASSOURAMANE, Thérèse EVERARD, Thangammah BASKARAN, Nicole MAHIEU-JOANNES, Maria SERRANO-AGUAYO, Thierry OUKOLOFF, Shirley ALLAL-CURTHELEY, Mohamed ANAJJAR

Représentés : Ruddy ROBEIRI pouvoir à Thangammah BASKARAN, Daniel AUGUSTE pouvoir à Chandrasegaran PARASSOURAMANE, Gourta KECHIT (à compter de son départ) pouvoir à Sabrina HERRICHE, Jeannette M'BANI pouvoir à Barthélémy AGONHOUMEY, Jamil RAJA pouvoir à Didier VAILLANT, Jean DUMAND pouvoir à Nicole MAHIEU-JOANNES

Absents : -

Le Quorum est constaté atteint, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour.

1/Compte rendu

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2009

Ce point est reporté l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

2/Compte rendu

Délégations de compétences

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations de compétences qui lui ont été données par le conseil municipal.

Pour la période comprise entre le 7 décembre 2009 et le 13 janvier 2010, les décisions de Monsieur le Maire sont les suivantes : 1 préemption - 41 non préemptions - 8 Conventions/Contrats/marchés - 5 Avenants. (Rapporteur : M. Vaillant)

3/Finances

Débat d'orientation budgétaire - Budget Ville 2010

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1 ;

CONSIDERANT que l'examen du budget doit être précédé, dans les communes de 3 500 habitants et plus, d'un débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget ;

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire - Exercice 2010 (Rapporteur : M. Marsac et M. Maquin).

4/ Finances

Subventions exceptionnelles pour les victimes du séisme en Haïti

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- ACCORDE les subventions exceptionnelles suivantes :
 - 2 500 € au Secours Populaire ;
 - 2 500 € au Secours Catholique. (Rapporteur : M. Vaillant)

Mme Ranvier ne prend pas part au vote pour la subvention accordée au Secours Populaire.
Délibération adoptée à l'unanimité.

M. Gourta KECHIT quitte la séance à 22h05 et donne pouvoir à Mme Sabrina HERRICHE.

5/Finances

Sorties d'inventaire - Réforme de matériels

Ce point est retiré de l'ordre du jour et fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain Conseil Municipal.

6/ Petite Enfance

Autorisation de signature - Avenant au Contrat « Enfance et Jeunesse » (partie Enfance)

2008/2009

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 15 décembre 2006 – Signature d'un contrat Enfance - Jeunesse avec la CAF,

VU le projet d'avenant n°2009-03 à la convention « Enfance et Jeunesse »,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant au contrat « Enfance et Jeunesse » (partie Enfance) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise. (Rapporteur : Mme Techtach).

Délibération adoptée à l'unanimité.

7/ Maison de quartier

Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour la réalisation d'un centre de création artistique consacré aux musiques actuelles à la Maison Jacques Brel

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter la participation du Conseil Régional d'Ile de France pour la réalisation d'un centre de création artistique consacré aux musiques actuelles à la Maison Jacques Brel, à hauteur de 20% du coût des travaux d'aménagement de cet équipement et à signer tout document nécessaire à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur : M. Zelphin).

Délibération adoptée à l'unanimité

8/ Maison de quartier

Autorisation de signature - Convention d'objectifs et de financement prestation de service animation collective familles à la maison de quartier Camille Claudel

VU le projet de convention d'objectifs et de financement prestation de service - animation collective familles Centre social « Camille Claudel »,

VU l'avis favorable de la commission Finances - Prospectives - Economie locale du 15 janvier 2010.

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement prestation de service - animation collective familles Centre social « Camille Claudel » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise. (Rapporteur : M. Marsac).
Délibération adoptée à l'unanimité

9/ Politique de la ville

Autorisation de signature d'une convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques

Vacances (ANCV)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention - Programme Bourse Solidarité Vacances.

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention 2010 - Programme Bourse Solidarité Vacances avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV). (Rapporteur : Mme Jean)
Délibération adoptée à l'unanimité

10/ Marchés Publics

Autorisation de signature - Avenant n°1 au Marché d'assurances Flotte automobile

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 28 novembre 2008,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 20,

VU la proposition d'avenant n°1 au marché d'assurances Flotte automobile n°2008/136 passé avec la SMACL, sise 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT cedex 9,

- AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n°1 au marché d'assurances Flotte automobile pour la part 2010 avec la SMACL, sise 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT cedex 9 et à signer les documents afférents. (Rapporteur : M. Marsac)
Délibération adoptée par 34 votes pour et 1 abstention

11/ Rénovation Urbaine

Autorisation de signature – Marché complémentaire de l'article 35-II-5 du code des marchés publics - Suivi-animation d'un plan de sauvegarde sur la Cerisaie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 7 mars 2003,

VU l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2009,

VU le code des marchés publics, notamment son article 35-II-5,

VU le marché n°2003/012 de mise en place et suivi animation d'un plan de sauvegarde dans 3 copropriétés en difficulté conclu avec le PACT ARIM 95, sis 2 avenue du Parc, bât G, 95032 Cergy Pontoise,

VU l'avis favorable de la commission Finances - Prospectives - Economie locale du 15 janvier 2010.

- APPROUVE la passation d'un marché complémentaire au titre de l'article 35-II-5 du code des marchés publics afin de finaliser les différentes missions prévues au plan de sauvegarde avec le Pact Arim 95, sis 2 avenue du Parc, bât G, 95032 Cergy Pontoise.

- AUTORISE M. le Maire à signer les documents afférents. (Rapporteur : Mme Marin).
Délibération adoptée par 31 votes pour et 4 abstentions

12/Rénovation urbaine

Demande de subventions auprès de l'ANRU et de la Caisse des Dépôts pour le Suivi animation du plan de sauvegarde

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2004,

VU la délibération en date du 27 avril 2006 – Plan de sauvegarde - Demande de subventions – Conseil Général, Conseil Régional et ANAH,

VU la Convention de Rénovation Urbaine du quartier des Carreaux signée le 25 juillet 2006,

VU l'avis favorable de la commission Finances - Prospectives - Economie locale du 15 janvier 2010.

- AUTORISE M. le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et de la Caisse des Dépôts pour le suivi animation du plan de sauvegarde et à signer tout document nécessaire à l'octroi de ces subventions. (Rapporteur : Mme Marin)
Délibération adoptée par 31 votes pour et 4 abstentions

13/ Rénovation urbaine

Demande de subventions auprès de l'ANRU et du Conseil Général pour la construction du Groupe Scolaire Gérard Philipe

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention de Rénovation Urbaine du quartier des Carreaux signée le 25 juillet 2006,

VU l'avis favorable de la commission Finances - Prospectives - Economie Locale du 15 janvier 2010

- AUTORISE M. le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et du Conseil Général du Val d'Oise pour la construction du Groupe Scolaire Gérard Philipe et centre de loisirs ainsi qu'à signer tout document nécessaire à l'octroi de ces subventions. (Rapporteur : Mme Joary)
Délibération adoptée à l'unanimité

14/Personnel

Mise en place de la protection fonctionnelle à l'égard d'agents de la ville

VU l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

- ACCORDE la protection de la Ville à 3 agents du service Etat Civil.,

- DIT que les modalités de la protection de la Ville sont les suivantes :

- libre choix de l'avocat par l'agent ;

- prise en charge des frais relatifs à la défense de l'agent devant toute juridiction.

- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document nécessaire et à engager tout dépense nécessaire à la mise en oeuvre de la protection fonctionnelle de la Ville à l'égard de 3 agents du service Etat Civil. (Rapporteur : M.Vaillant)

Délibération adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h02.